

FONDATION DE ROTHSCHILD

Reconnue d'utilité publique

**76 rue de Picpus
75012 PARIS
SIREN : 775 681 091
APE : 8899B**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

FONDATION DE ROTHSCHILD

Reconnue d'utilité publique

76 rue de Picpus
75012 PARIS
SIREN : 775 681 091
APE : 8899B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Aux membres du Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation de Rothschild, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation de Rothschild à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.2 de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié :

- Les nouveaux traitements comptables applicables depuis 2025, notamment la nouvelle définition du résultat exceptionnel, sont conformes aux dispositions des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 et ont été correctement appliqués.
- La prise en compte dans les fonds propres des modalités définitives d'arrêté des résultats sous contrôle des tiers financeurs des exercices précédents suite aux avis rendus par les autorités administratives assurant le financement des établissements de la Fondation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation de Rothschild à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation de Rothschild ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

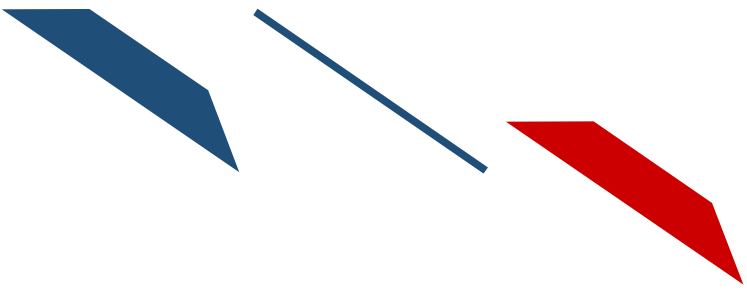
Fait à Fontenay sous-bois, le 27 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,

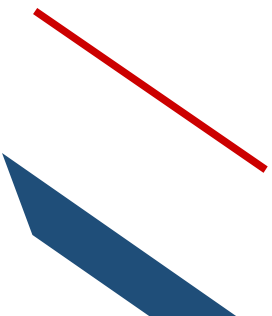
Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de Franck
NACCACHE
(f.naccache@jegardcreatis.com)
Date : 27/04/2026 14:44:32
Signé avec le mot de passe à usage
unique envoyé par email : 573065

Franck NACCACHE
Associé

Jégard Créatis



COMPTES ANNUELS



Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2025	31/12/2024
Frais d'établissement Total I	436 071	436 071		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement	1 228 623	628 931	599 692	109
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets licences, marques	1 661 178	1 247 517	413 660	509 280
Immobilisations incorp. en cours, avances et acptes				756 028
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	593 900		593 900	378 732
Constructions	134 763 973	82 384 795	52 379 179	54 469 003
Installations tech., outillage	14 559 955	11 412 927	3 147 028	2 925 887
Immobilisations corp. en cours, avances et acomptes	935 479		935 479	808 409
Legs ou donations destinés à être cédés	749 874		749 874	530 318
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	4 941 621		4 941 621	4 618 886
Prêts	2 358 805		2 358 805	2 260 870
Autres immo. financières	71 933		71 933	71 650
ACTIF IMMOBILISE Total II	161 865 341	95 674 170	66 191 171	67 329 172
STOCKS				
Stocks et en-cours	267 980		267 980	187 284
CREANCES				
Usagers et comptes rattachés	10 094 197	609 597	9 484 600	8 875 017
Legs ou donations	229 091		229 091	144 354
Autres créances	4 593 614		4 593 614	4 866 695
Charges constatées d'avance	347 529		347 529	409 959
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS				
Instruments de financiers à termes	3 500 000		3 500 000	3 668 600
Disponibilités	6 852 381		6 852 381	10 533 361
ACTIF CIRCULANT Total III	25 884 793	609 597	25 275 196	28 685 269
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	188 186 205	96 719 838	91 466 367	96 014 442

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	37 686 220	37 686 220
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	37 686 220	37 686 220
Fonds propres avec droit de reprise	3 451 665	3 442 977
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	3 451 665	3 442 977
Ecart de réévaluation		
Réserves	14 721 830	12 913 718
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	14 721 830	12 913 718
Autres réserves		
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	13 361 074	11 498 888
Report à nouveau	(20 132 118)	(17 223 338)
<i>Dont RAN des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	(11 497 623)	(14 495 198)
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	(795 390)	(1 100 669)
<i>Dont résultats des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	(2 480 259)	(1 369 399)
Situation nette (sous-total)	34 932 207	35 718 908
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	12 626 069	13 351 135
Provisions réglementées	1 538 079	1 538 079
TOTAL 1	49 096 354	50 608 121
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	961 525	2 846 428
Fonds dédiés	7 632 247	3 578 575
TOTAL 2	8 593 772	6 425 002
PROVISIONS		
Provisions pour risques	683 640	1 714 503
Provisions pour charges		
TOTAL 3	683 640	1 714 503
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 975 692	18 693 210
Emprunts et dettes financières divers	398 360	393 064
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 042 601	2 894 347
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	9 795 896	10 438 012
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	193 814	409 104
Autres dettes	3 641 677	4 411 951
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	44 560	27 127
TOTAL 4	33 092 600	37 266 815
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	91 466 367	96 014 442

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services dont parrainages	5 202 899	4 962 244
Concours publics et subventions d'exploitation	83 718 874	78 714 969
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Dons manuels	126 793	46 264
Mécénats	9 745	
Legs, donations et assurances-vie	315 592	
Contributions financières	743 000	355 000
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	1 533 137	545 104
Produits des cessions d'immobilisations incorp. & corporelles.	6 000	
Utilisations des fonds dédiés	554 314	252 328
Autres produits	847 550	351 708
TOTAL I	93 057 904	85 227 617
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	3 137 426	2 828 682
Variation de stock	(59 467)	17 458
Autres achats et charges externes	21 423 050	21 197 356
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	4 820 483	4 542 996
Salaires	39 538 842	34 937 988
Cotisations sociales	16 052 423	16 770 789
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 884 804	5 689 071
Dotations aux provisions	556 822	651 958
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	2 834	
Reports en fonds dédiés	2 429 081	630 371
Autres charges	202 328	135 403
TOTAL II	93 988 627	87 402 071
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(930 722)	(2 174 454)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières, créances actif immo.	684	674
Autres intérêts et produits assimilés	205 685	415 418
Reprises sur dépréciations, provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées	1 065 312	
TOTAL III	1 271 680	416 092
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	363 088	423 589
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immob. financières cédées	773 260	
TOTAL IV	1 136 348	423 589
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	135 333	(7 497)
	(795 390)	(2 181 951)

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
TOTAL V		1 232 638
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
TOTAL VI		151 355
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		1 081 282
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	94 329 585	86 876 347
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	95 124 974	87 977 015
EXCEDENT OU DEFICIT	(795 390)	(1 100 669)
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Ressources		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL PRODUITS		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		

Annexes

Règles et méthodes comptables

1. PREAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan	91 466 367 €
Total des produits du compte de résultat ¹	94 329 585 €
Total des charges du compte de résultat ¹	95 124 974 €
Résultat de l'exercice :	-795 390 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Fondation.

2. PRESENTATION DE LA FONDATION DE ROTHSCHILD ET DE SES ACTIVITES

Institution privée à but non lucratif, la Fondation a été déclarée d'Utilité Publique par décret du 8 avril 1886.

Sa vocation, perpétuée depuis sa création en 1852, est d'agir en faveur des personnes ayant besoin, à tous les âges de la vie, d'une prise en charge sociale, médico-sociale ou sanitaire.

La Fondation accueille et accompagne les personnes les plus vulnérables : les enfants atteints de troubles du comportement ou en difficulté sociale, les adultes en situation de handicap physique ou psychique, ainsi que les seniors et personnes du très grand âge en perte d'autonomie ou atteintes de pathologies somatiques ou cognitives.

La Fondation est composée en 2025 de 14 établissements et d'un siège social : 4 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (Ehpad), 2 établissements de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR), 1 hôpital de jour psychiatrique, 1 Maison d'Accueil Spécialisée pour adultes à troubles autistiques et psychotiques, 2 Maisons d'Enfants à Caractère Social, 1 crèche multi-accueil inclusive, 1 Lieu d'Accueil Enfants/Parents, 1 résidence services seniors, 1 Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (Sessad).

¹ Avec une compensation du *report en fonds reporté* avec legs ou donation de 302 602 €

3. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

3.1. Contexte économique

- Dans la continuité des contraintes économiques, financières et de prise en charges des personnes accueillies, les actions de l'année 2025 étaient orientées sur la mise en place de maquettes organisationnelles pour une meilleure adéquation des moyens humains au regard d'une prise en charge optimisée afin de maîtriser la masse salariale (MRG et D. Benvenuti).
- Tensions sur les ressources humaines :
Les actions mise en place pour fidéliser le personnel soignant a permis la diminution du recours à l'intérim
De nombreux emplois en CDI et en contrats temporaires ont été pourvus pour compenser le moindre recours à l'intérim ; cependant le nombre des Contrats à Durée Déterminée (CDD) a progressé.

L'objectif de réduire les effectifs en intérim a continué : le recours à l'intérim a diminué pour la 3ème année consécutive : 13,95 ETP contre 23.70 ETP en 2024, 49.55 ETP en 2023 et 61.3 ETP en 2022.

Il en résulte un coût d'intérim en 2025 de 1 121 k€ contre 2 035 k€ en 2024, 4 026 k€ en 2023 et 5 225 k€ en 2022.

- Les accords du Ségur de la santé permettent désormais à tous les salariés de tous les établissements de la Fondation de bénéficier de la prime « Ségur ». Leurs financements sont désormais intégrés dans les dotations de financement. Cependant, l'Îlot Bébé n'a pas reçu tous les financements attendus de la part de CAF en 2024 et 2025.

3.2. Événements exceptionnels et importants

- A la suite de la baisse d'activité en 2025 de l'Ehpad Diane Benvenuti, une diminution de la dotation soins de l'ARS a été provisionnée pour 42 k€.
- La provision constituée en 2020 pour se prémunir d'une reprise des financements liés aux surcoûts Covid a fait l'objet d'une reprise pour un montant de 567 k€.
- La provision constituée en 2022, 2023 et 2024 au titre du risque financier relatifs aux entretiens professionnels a fait l'objet d'une reprise pour un montant de 732 k€.
- L'acquisition du bâtiment Les Talents et de l'ancienne chapelle du site de Chevilly Larue (94) a été concrétisée le 15 décembre 2025 pour un montant de 1 000 k€ financée par la souscription d'un emprunt de 900 k€.
- Les travaux du bâtiment Rina de la MRG ont débuté : les admissions ont cessé à partir de mi-novembre pour libérer un étage du bâtiment.
- Le CPOM de la MRG pour la période 2025-2029 a été signé le 10 octobre 2025.

- Activité :
 - ✓ La Guette n'a pas retrouvé son niveau d'activité d'avant la pandémie Covid. Les futurs résidents demandent majoritairement des chambres simples. De ce fait, les chambres doubles sont difficiles à occuper. Cependant, l'activité en nombre de journées en 2025 a progressé pour la deuxième année consécutive de + 2,3%
 - ✓ Les appartements vacants de la résidence seniors ont été désormais tous rénovés. L'activité a, de fait, fortement progressé en 2025 : + 21,7%
 - ✓ L'activité de l'hôpital de jour Serge Lebovici a diminué de 9,6%
 - ✓ L'activité du pôle petite enfance a bien progressé +6,5% (Les Talents, Les 2 Marie et Ilot Bébé), malgré la diminution de l'activité de la Mecs Germaine (-4,4 %).

- Sauvegarde de trésorerie

Afin de sauvegarder la trésorerie de la Fondation, les mesures du décret du 25 mars 2020 liées à la crise sanitaire ont permis le recours au PGE pour un montant de 6 m€. Le prêt est remboursé sur 4 ans à compter de décembre 2022. Le capital restant dû est de 1 397 k€ au 31 décembre 2025.

De même, un différé de paiement des charges sociales a pu être mis en place : il subsiste une dette de 772 k€ à la clôture de l'exercice 2025 contre 1 758 k€ au 31 décembre 2024.

Les excédents de trésorerie ont été placés sur des instruments financiers à court terme et ont généré des intérêts à hauteur de 144 k€.

- Plan d'Aide à l'Investissement du Quotidien (PAIQ)

La Fondation a déposé des demandes de subventions au titre du plan d'aide à l'investissement du quotidien dans le cadre des mesures de relance économique à la suite de la crise sanitaire de 2020.

La Fondation a perçu 30 k€ en 2025 (100,2 k€ en 2024, 358 k€ en 2023 et 333 k€ en 2022).

- Contrat de performance énergétique

La Fondation est engagée depuis le 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de 12 ans avec la société IDEX dans le cadre d'un contrat de performance énergétique (CPE) afin réduire de 40% la consommation d'énergies thermiques et électriques d'ici 2030.

La Fondation a conclu un accord d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour piloter le CPE. Les coûts engagés de ce projet comptabilisés jusque-là en immobilisations incorporelles en-cours, ont été immobilisés au 1^{er} janvier 2025 pour 628 k€ et amorti sur 10 ans (durée restante du contrat).

- Modernisation Numérique

Dans le cadre de la modernisation numérique des secteurs sanitaires et médico-social et des plans ESMS Numérique et H'OPEN pour lesquels la Fondation a été retenue, il a été conclu un accord d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Les coûts engagés de ce projet jusque-là en immobilisations incorporelles en-cours, ont été immobilisés au 1^{er} janvier 2025 pour 192 k€ et amorties sur 3 ans.

Les subventions ont été perçues en 2025 pour 155,9 k€ et en 2024 pour 66,7 k€.

- Recettes et Produits non récurrents

- ✓ Financements exceptionnels des ESMS en difficulté par Crédit Non Reconductibles (CNR) de l'ARS :

- Seule la MRG a bénéficié d'une subvention d'équilibre de 1 061 k€.
- Les établissements de Saint Jean Eudes, La Guette, Diane Benvenuti, la MRG et M.&M Meppen ont bénéficié d'un soutien à l'investissement pour un total de 2 063 € ;

MRG :	522,5 k€
Diane Benvenuti :	508,9 k€
La Guette :	498,4 k€
M. & M. Meppen :	214,1 k€
Saint Jean Eudes :	218,7 k€
Myriam David :	100,0 k€

- ✓ Legs Aslan :

Le Conseil d'Administration, en date du 30 avril 2025, a approuvé le Legs Aslan : le legs, composé de deux biens immobiliers et de quelques liquidités, est comptabilisé pour une valeur de 302,6 k€.

La Fondation est colégataire à part égale avec la Mutuelle Nationale des Artistes-Taylor.

Par ailleurs, La Fondation a été également bénéficiaire de cinq contrats d'assurance-vie pour un montant total de 315, 6 k€.

3.3. Evènements postérieurs à la clôture

- Le 9 février 2026, une promesse de vente pour l'acquisition des bâtiments de l'Ehapd Diane Benvenuti à Montreuil (93) pour 5 m€ et de la Mas Myriam et Mendel Meppen à Meaux pour 3,5 m€ (77) a été signée.
- Le 2 avril 2026, une promesse de vente a été signée pour la vente d'un bien immobilier du legs Ben Soussan (quote-part de la Fondation est de 87,5 k€).

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

4.1. Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de la Fondation sont établis dans le cadre des règles définies par le législateur en matière de comptabilité budgétaire sous contrôle des autorités de tarification.

Le plan comptable retenu est celui préconisé par la Fédération des Etablissements Hospitaliers d'Assistance Privée à but non lucratif, codifié par le législateur sous référence M 22. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, issu des règlements 2022-06 et 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- le règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- le règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis ;
- la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction comptable et budgétaire des établissements publics de santé M21 et applicable aux établissements de santé privés d'intérêt collectif (ESPIC).
- le code de l'action sociale et des familles (CASF), pour les provisions réglementées constatées dans les établissements relevant de l'article L 312-1 du CASF ;

4.2. Changement de méthodes comptables

L'application pour la première fois du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03, à compter du 1^{er} janvier 2025, et du règlement ANC n° 2023-03, article 5, entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

4.2.1. Changements de réglementation appliqués de manière prospective :

Les principaux impacts sont :

- Résultat exceptionnel :
 - Les cessions/sorties d'immobilisations sont dans le résultat d'exploitation ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières ;
 - Les quotes-parts de subventions d'investissement sont dans le résultat d'exploitation ;
 - Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs, les autres événements sont traduits dans le résultat d'exploitation y compris pénalités etc...
- Suppression des transferts de charge :
 - Refacturations diverses ;
 - Remboursements reçus en compensation de charges de personnel ;
 - Indemnités d'assurance reçues ;

4.2.2. Changement de présentation :

- Présentation du compte de résultat :
 - Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
 - Les transferts de charges N-1 ont été regroupés sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions.
- Présentation du bilan :
 - Les frais d'établissements sont présentés dans un total séparé du bilan et non plus dans le total des immobilisations ;
 - Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;

- Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Certaines rubriques du bilan et compte de résultat et annexes ne sont pas exactement conforme à la présentation requise. Les détails manquants sont indiqués ci-dessous. C'est le cas notamment du tableau des amortissements, les deux nouvelles colonnes mentionnant le mode d'amortissement et les durées n'ont pu être ajoutées. De plus, la distinction des frais d'établissements et de développement n'a pu être faite dans les tableaux de l'annexe.

4.3. Dérogations aux principes comptables NEANT

5. PRINCIPALES METHODES

5.1. Agrégation des comptes annuels

La Fondation gère des établissements dont la gestion est contrôlée pour certains et d'autres dont la gestion est libre.

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une agrégation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à la Fondation sont annulées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun, correspondant aux frais de siège et des prestations réciproques.

Les résultats des établissements soumis aux autorités de contrôle ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Le résultat de la Fondation provient de la compensation entre les déficits de certains établissements et les excédents d'autres établissements.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-dessous.

5.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et leur amortissement varie de 1 à 10 ans.

- Fonds commercial :

Le poste fonds commercial se compose de l'acquisition d'un fonds de commerce pour 300 k€ correspondant à la valeur des autorisations administratives afférentes à 30 lits et 12 places de rééducation fonctionnelle acquis au Centre Médico Chirurgical des Jockeys le 24 novembre 2004.

La durée d'utilisation du fonds commercial n'est pas limitée. Un test de dépréciation a été effectué.

La valeur vénale du fonds commercial est estimée à une valeur supérieure au coût d'acquisition.

Il n'a donc subi aucune perte de valeur et ne doit pas être déprécié.

- Frais d'études :

Les frais d'études relatifs au contrat de performance énergétique sont amortis sur la durée restante du contrat soit 10 ans.

- **Autres immobilisations :**

Les différents logiciels de gestion (CEGID/DIRIPS et CORWIN/OSIRIS-MEDSPHERE) sont amortis sur une durée de 10 ans.

Des frais d'études sont amortis sur une durée de 10 ans.

5.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations sont inclus dans le coût de production des immobilisations (Immeuble Lamblardie) jusqu'à la mise en service des immobilisations afférentes (article 213-9-1 al. 1 du PCG).

Il convient de noter également la comptabilisation de l'immeuble Lamblardie (hors VEFA) par composants, comme suit :

Composants retenus	durée Amortissement	% composants
CVCD	20	10%
Plomberie	20	5%
Divers accessoires Gros Œuvre	60	23%
Electricité	20	8%
Gros Œuvre structure bois	60	9%
Gros œuvre maçonnerie	60	14%
Cloisons doublages	25	5%
Menuiseries intérieures	25	4%

Les durées d'amortissement pratiquées correspondent aux durées d'utilité probables.

En parallèle, les subventions d'investissement sont également retraitées en fonction de la durée moyenne d'amortissement des composants.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants en mode linéaire :

La comptabilisation de l'immeuble Les Talents est effectuée par composant en tenant compte d'une durée d'amortissement restante depuis la réhabilitation intervenue en novembre 1997 : la durée du gros œuvre et des façades sont amortis sur 32 ans, les installations et agencements, sur 5 ans.

Immobilisations corporelles	Durée d'amortissements
Constructions	25 à 50 ans
Construction de la Résidence Services Alix	70 ans
Construction Lamblardie	60 ans
Immeuble Les Talents	32 ans
Install. Générales, agencements, aménagements	5 à 25 ans
Matériel et outillages	7 à 10 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
Mobilier	2 à 10 ans

La valeur résiduelle des constructions amorties est considérée comme nulle dans la mesure où la Fondation n'envisage pas la cession de ces immeubles.

Les immobilisations corporelles en cours s'élèvent au 31/12/2025 à 855 k€ et se décomposent de la façon suivante :

• Les travaux de rénovation du bâtiment Rina	676 k€
• Les travaux de sécurité de l'entrée de la MRG :	56 k€ ;
• Les travaux de vidéo protection et d'appel malade de la CRAR	56 k€ ;
• Les travaux de rénovation de la Guette	11 k€ ;
• Les travaux de rénovation et de sécurité de la résidence D. Benvenuti	32 k€ ;
• Les travaux de rénovation du mur d'enceinte de la ME Germaine	15 k€ ;
• Divers autres travaux à Chevilly Larue	9 k€.

5.4. Participation et titres immobilisés, prêts et valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valorisation du portefeuille-titres au 31 décembre 2025 de 4 359,6 k€ dégagait une plus-value latente de 1 412,3 k€ qui n'a pas été réalisée.

5.5. Biens et créances reçus par legs ou donation destinés à être cédés

Les biens de 4 legs qui n'ont pas pu être vendus à la clôture de l'exercice figurent dans les immobilisations corporelles de l'actif pour 750 k€.

5.6. Stocks et en-cours

Les stocks sont valorisés au dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

5.7. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Il est pratiqué une provision pour dépréciation dès lors qu'il existe un risque d'irrecouvrabilité sur les créances.

5.8. Subventions d'investissement sur biens renouvelables (avec droit de reprise)

Les subventions d'investissement sont reprises au résultat au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent, s'il s'agit de biens amortissables.

L'établissement LE REPIT a fermé le 14 novembre 2023. Il subsiste au bilan la subvention non amortie reçue de la Ville de Paris, qui devrait être reversée pour un montant de 95 k€, ainsi que les résultats excédentaires sous contrôle du tiers financeur pour 14 k€.

5.9. Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des fonds propres au bilan. Elles sont constituées en vertu de dispositions réglementaires qui sont les suivantes :

- Couverture du besoin en fonds de roulement (article R.314-48 du CASF)
- Réserves des plus-values nettes d'actifs (articles R314-81 et R314-95 du CASF)
- pour produits financiers des ESMS

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

5.10. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées par la direction de la Fondation, après consultation de ses conseillers juridiques. Elles sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours seraient susceptibles de générer.

Au 31/12/2025 le solde des provisions de 684 k€ se décompose ainsi :

- Provisions pour litiges 684 k€

5.11. Fonds dédiés

Des financements privés, contributions financières destinés à financer des investissements, précédemment enregistrés en subvention d'investissement sont reclassés en fonds dédiés. Ils sont repris au compte de résultat dans les mêmes conditions. Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice.

Les comptes 689 « Report en fonds dédiés » et 789 « Utilisation des fonds dédiés » sont utilisés conformément aux principes comptables ; les montants des « Report en fonds dédiés » correspondent aux fonds dédiés perçus en 2025 et non consommés, les montants des « Utilisation des fonds dédiés » correspondent aux consommations réalisées en 2025 dont l'origine du fonds est antérieure.

5.12. Engagement de départs en retraite – Indemnités de fin de carrière

Le montant de l'engagement de retraite au 31 décembre 2025 est de 1 396 k€ contre 1 746 k€ au 31 décembre 2024.

Les critères retenus sont les suivants :

- Taux d'actualisation : 3,96 % contre 3.38% en 2024
- Table de mortalité : INSEE 2017-2019
- Taux d'augmentation des salaires : 2% pour les cadres et 2% pour les non cadres
- Taux de rotation du personnel : 13% pour les cadres contre 4% en 2024 et 9% pour les non cadres contre 12% en 2024
- Taux de charges sociales : 60% pour les cadres, 55% pour les non cadres
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Conventions collectives appliquées :
 - ☐ Hospitalisation privée à but non lucratif – CCN 31/10/1951
 - ☐ Etablissement et services pour personnes inadaptées et handicapées de 1966

Les indicateurs de taux d'actualisation et de rotation des cadres ont fait varier à la baisse le montant de l'engagement.

Selon le Procès-Verbal du Bureau du Conseil d'Administration en date du 21 décembre 2005, il existe un engagement au titre du régime spécial retraite concernant un ancien directeur général.

5.13. Fiscalité

La Fondation de Rothschild étant reconnue d'utilité publique, est considérée comme une personne morale permettant de réaliser une œuvre d'intérêt général non lucrative. A ce titre, elle bénéficie du régime fiscal applicable à l'ensemble des organismes à but non lucratif, c'est-à-dire l'exonération totale des impôts commerciaux : impôts sur les sociétés, Contribution Economique Territoriale (CET), TVA. Elle est redevable uniquement de la taxe sur les salaires.

Toutefois, dans le cadre de la gestion du volume dévolu à la résidence hôtelière de l'immeuble Lamblardie, la Fondation est assujettie partiellement à la TVA pour ce secteur distinct.

5.14. Provisions pour congés payés

Les provisions ne sont pas comptabilisées dans les comptes administratifs des établissements sous gestion contrôlée mais apparaissent au bilan agrégé de la Fondation.

Certains financeurs ne veulent pas voir apparaître les provisions pour congés payés et considèrent que les provisions pour congés payés ne doivent pas être financées. Seuls le sont les congés pris.

Dans ce cas de figure, et afin de respecter les règles comptables, les provisions et charges sociales pour congés payés sont comptabilisées dans un dossier de régularisation.

5.15. Provisions pour médailles du travail

La Fondation de Rothschild ne provisionne pas le montant versé au titre des médailles du travail au vu de l'impact financier estimé non significatif.

5.16. Legs, donations

La nouvelle réglementation impose de comptabiliser les legs dès la date d'acceptation.

- Le legs LEROY a été clôturé en 2020 et enregistré dans les comptes du SIEGE GESTION PROPRE.

Il s'agit d'un legs affecté au profit de la Mas Myriam et Mendel Meppen. Il se compose d'une assurance-vie d'un montant de 562 076 € perçu en août 2018 et d'avoirs pour un montant de 290 488 €, soit un total de 852 565 €.

Ces sommes sont destinées à être affectées à la maintenance et rénovation du bâtiment en lien avec le Plan Pluriannuel d'Investissements et à l'amélioration et au remplacement des équipements.

Il reste à réaliser la vente d'objets inscrits à l'actif du bilan pour 12.5 k€

- Le legs HAMAOUI est un legs affecté au profit des Ehpad. La part revenant à la Fondation de Rothschild est estimée à 140 000 €, (legs conjoint avec 4 autres légataires à titre universel). Il reste à réaliser la vente du bien immobilier.
- Le Legs BEN SOUSSAN au profit de la Fondation a été comptabilisé pour un montant de 339 k€. A la date du 2 avril 2026, une promesse de vente a été signée pour l'appartement et le parking. Il reste à réaliser la vente du box.
- Le Leg WESSELS au profit de la Fondation et accepté par le Conseil d'Administration en 2024 a été comptabilisé pour un montant de 167,4 k€. Il reste à réaliser la vente du bien immobilier.

- Le Legs ASLAN au profit de la Fondation a été comptabilisé pour un montant de 302,6 k€. Il reste à réaliser les ventes des biens immobiliers.
- Dons : le montant collecté en 2025 s'est élevé à 126,8 k€ contre 46,3 k€.
- La Fondation a bénéficié d'un mécénat d'entreprise équivalent à la somme de 9,7 k€.

5.17. Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en 2019. L'analyse des contributions volontaires et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06. Leur caractère non-significatif au regard de l'importance des ressources de la Fondation a été confirmé, les seules contributions en nature étant le temps passé par les administrateurs pour la gouvernance de la Fondation.

5.18. Dotations

Conformément à la réglementation n°2009-01 du 3 décembre 2009 du CRC, la Fondation de Rothschild étant une Fondation de patrimoine avec dotation, les dotations initiales et complémentaires des établissements ont été affectées en dotation pérenne représentative d'actifs aliénables.

Cette dotation d'un montant de 21 427 277 € est constituée d'actifs immobiliers et mobiliers et d'immobilisations financières.

5.19. Information sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés (article 20 de la loi 2006.586 du 23/5/2006 sur le volontariat associatif)

Aucune rémunération n'a été versée aux trois plus hauts cadres dirigeants (membres du bureau), ceux-ci étant tous bénévoles.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	1 001 715		664 660
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 435 588		64 678
Terrains	378 732		215 167
Dont composants			
Constructions sur sol propre	96 348 187		645 502
Constructions sur sol d'autrui	10 243 930		
Const. Install. générales, agenc., aménag.	25 932 098		1 849 614
Install. techniques, matériel et outillage ind.	7 375 513		605 015
Installations générales, agenc., aménag.	1 068 876		231 295
Matériel de transport	249 447		82 507
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5 247 270		475 084
Biens recus sur legs	530 318		219 556
Immobilisations corporelles en cours	796 977		960 884
Avances et acomptes	11 432		190 347
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	148 182 780		5 474 972
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	4 618 886		1 095 995
Prêts et autres immobilisations financières	2 332 521		159 951
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 951 406		1 255 946
TOTAL GENERAL	158 571 489		7 460 255

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT		1 680	1 664 694	
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		839 089	1 661 178	
Terrains			593 900	
Constructions sur sol propre			96 993 688	
Constructions sur sol d'autrui	1		10 243 929	
Constructions, installations générales, agenc.	255 357		27 526 355	
Installations techn., matériel et outillages ind.	505 887		7 474 641	
Installations générales, agencements divers	129 729		1 170 442	
Matériel de transport	41 672		290 282	
Matériel de bureau, informatique, mobilier	97 764		5 624 590	
Biens recus sur legs			749 874	
Immobilisations corporelles en cours	902 460		855 401	
Avances et acomptes	121 701		80 078	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 054 571	151 603 181	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés	773 260		4 941 621	
Prêts et autres immobilisations financières	61 733		2 430 738	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		834 993	7 372 359	
TOTAL GENERAL		3 730 333	162 301 411	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement	1 001 606	65 077	1 680	1 065 002
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 170 280	94 020	16 783	1 247 517
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 171 886	159 097	18 463	2 312 519
Terrains				
Constructions sur sol propre	54 390 852	2 587 399	-1	56 978 252
Constructions sur sol d'autrui	6 647 610	419 058		7 066 668
Constructions installations générales, agenc., aménag.	17 016 750	1 578 416	255 291	18 339 875
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 157 088	476 824	505 122	6 128 790
Installations générales, agenc. et aménag. divers	806 741	76 770	129 729	753 781
Matériel de transport	206 901	35 790	41 672	201 019
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 844 488	551 449	66 601	4 329 337
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	89 070 431	5 725 706	998 415	93 797 722
TOTAL GENERAL	91 242 317	5 884 802	1 016 878	96 110 241

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

Frais établis.
Fonds Cial
Autres. INC.

INCORPOREL.

Terrains
Construct.
- sol propre
- sol autrui
- installations
Install. Tech.
Install. Gén.
Mat. Transp.
Mat bureau
Embal récup.

CORPOREL.

Acquis. titre

TOTAL

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées	1 538 079			1 538 079
PROVISIONS REGLEMENTEES	1 538 079			1 538 079
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	1 714 503	343 476	1 374 338	683 640
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	1 714 503	343 476	1 374 338	683 640
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	555 049	213 346	158 798	609 597
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	555 049	213 346	158 798	609 597
TOTAL GENERAL	3 807 630	556 822	1 533 137	2 831 316
Dotations et reprises d'exploitation		556 822	1 533 137	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Ressources	Solde au début de l'exercice	Virements de compte à compte	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES	1 538 079	-	-	-	1 538 079
Dotation fonds de roulement	1 455 722				1 455 722
Réserves plus value des cessions d'immobilisations	82 357				82 357

Situation nette	Solde au début de l'exercice	Affectation de résultat	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Virements de compte à compte	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs et réserves	54 042 915	1 808 112	-	-	8 689	55 859 715
Fonds ass sans droit de reprise	-					-
Dotation pérenne représentative d'actif inaliénable	-					-
Dotation pérenne représentative d'actif aliénable	-					-
Dotation non consommable	21 427 277					21 427 277
Autres fonds propres sans droits de reprise	16 258 943					16 258 943
FONDS PROPRE SANS DROIT DE REPRISE	37 686 220	-	-	-	-	37 686 220
Apports avec droits de reprise	3 442 977	-	-	-	8 689	3 451 665
FONDS PROPRE AVEC DROIT DE REPRISE	3 442 977	-	-	-	8 689	3 451 665
Excédent affecté à l'investissements GP	1 360 755			-		1 360 755
Réserve de trésorerie GC	1 740 313				-	1 740 313
Excédent d'investissement GC	5 784 965		-			5 784 965
Réserve de compensation GC	2 163 720	931 013	-	-	-	3 094 733
Excédent affecté en réserve de compensation.ch/amort. GC	25 696					25 696
Réserve de compensation diverses GC	1 838 269	877 099	-	-	-	2 715 368
RESERVES	12 913 718	1 808 112	-	-	-	14 721 830
DONT RESERVES SOUS GESTION CONTROLEE	11 823 488		-	-	-	13 361 074
Report à nouveau	- 17 223 338	- 2 908 781	-	-	-	- 20 132 119
RAN créditeur hors contrôle de tiers financeur	4 161 377	748 990	-			4 910 367
RAN débiteur hors contrôle de tiers financeur	- 13 061 866	- 482 996	-	-	-	- 13 544 862
RAN créditeur sous contrôle de tiers financeur	2 150 714	594 394	-	-	-	2 745 108
RAN débiteur sous contrôle de tiers financeur	- 10 473 564	- 3 769 168	-	-	-	- 14 242 732
Résultat de l'exercice	- 1 100 669	1 100 668	2 575 167	3 370 556	-	- 795 390
Résultat excédentaire hors contrôle de tiers financeur	629 796	- 629 796	1 703 098	-	-	1 703 098
Résultat déficitaire hors contrôle de tiers financeur	- 361 066	361 066	-	18 228	-	- 18 228
Résultat excédentaire sous contrôle de tiers financeur	3 281 378	- 3 281 378	872 069	-	-	872 069
Résultat déficitaire sous contrôle de tiers financeur	- 4 650 775	4 650 775	-	3 352 328	-	- 3 352 328
Subventions d'investissement sur bien non renouvelables	13 351 135		267 595	992 662	-	12 626 069
Subventions sans droit de reprise caisses de retraite	627 475		-	75 116	-	552 359
Subventions sans droit de reprise organismes publics	12 465 722		267 595	628 747	-	12 104 570
Effort construction	1 168 179		-	61 033		1 107 145
Subvention inscrites au résultat	- 910 239			227 766		- 1 138 005
Autres fonds (couverture BFR, renouv immo, reserves/+v)	1 538 079		-	-	-	1 538 079
Provision réglementée pour renouvellement d'immobilisation	1 455 722					1 455 722
Réserve plus-value des cessions d'immobilisation	82 357					82 357
TOTAL	50 608 121	-	0	2 842 762	4 363 218	49 096 354

L'écart sur les virements de compte à compte correspond pour 8 689 € à une affectation de fonds dédiés en fonds propres avec droit de reprise

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice (comptes 19)	Reclassement	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 689)	Utilisation en cours de l'exercice (compte 789)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (comptes 19)	dont fonds dédiés sans dépenses au cours de 2 derniers exercices
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS OU DONNATION	2 846 428	- 2 187 504	302 602	-	961 525	491 462
SIEGE SOCIAL GESTION PROPRE	1 498 959	- 840 035	302 602		961 526	491 462
SIEGE SOCIAL GESTION CONTROLEE	1 347 469	- 1 347 469			-	
FONDS DEDIES	3 578 578	2 178 815	2 439 630	564 773	7 632 247	4 638 770
FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENTS	1 987 830	- 8 127	2 070 737	106 200	3 944 239	1 331 242
SIEGE SOCIAL	-				-	
MAISON DE RETRAITE ET GERIATRIE	701 069		522 532	22 857	1 200 744	256 319
LA GUETTE	520 462		498 417		1 018 879	520 462
MAS MYRIAM ET MENDEL MEPPEN	448 831	- 8 127	222 064	61 703	601 065	386 935
SESSAD MYRIAM DAVID	2 110		100 000		102 110	2 110
ILOT BEBES	1 100				1 100	1 100
DIANE BENVENUTI	-		508 936		508 936	-
SAINT JEAN EUDES	312 257		218 788	21 640	509 405	162 316
CRAR CHANTILLY	2 000				2 000	2 000
FONDS DEDIES A L'EXPLOITATION	1 214 685	8 127	249 829	458 128	1 014 513	753 093
MAISON DE RETRAITE ET GERIATRIE	523 065		129 830	239 279	413 616	283 786
LA GUETTE	176 056		73 550	48 565	201 041	127 491
MAS MYRIAM ET MENDEL MEPPEN	89 771	8 127	45 529	91 347	52 080	6 639
SESSAD MYRIAM DAVID	9 432			5 661	3 770	3 770
HOPITAL DE JOUR S. LEOVICI	-		920		920	
DIANE BENVENUTI	310 354			31 601	278 753	267 074
SAINT JEAN EUDES	98 507			41 675	56 832	56 832
CRAR CHANTILLY	7 500				7 500	7 500
FONDS DEDIES SUR CONTRIBUTIONS FINANCIERES	373 241	- 8 689	-	-	364 552	364 552
SIEGE GESTION PROPRE					-	
SIEGE SOCIAL	255 473				255 473	255 473
MAISON DE RETRAITE ET GERIATRIE	94 769				94 769	94 769
LA GUETTE	4 176				4 176	4 176
UNITE DE SOINS DE SUITE	2 466				2 466	2 466
MAS MYRIAM ET MENDEL MEPPEN	407				407	407
MAISON D'ENFANTS GERMAINE	2 555				2 555	2 555
HOPITAL DE JOUR S. LEOVICI	13 395	- 8 689			4 706	4 706
FONDS DEDIES SUR RESS. LIEES A LA GENEROSITE DU PUE	2 823	2 187 504	119 064	445	2 308 946	2 189 882
SIEGE SOCIAL GESTION PROPRE		840 035			840 035	840 035
SIEGE SOCIAL GESTION CONTROLEE	-	1 347 469			1 347 469	1 347 469
MAISON DE RETRAITE ET GERIATRIE	-		106 538		106 538	
SESSAD MYRIAM DAVID	2 823		12 526	445	14 904	2 378
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	6 425 002	- 8 689	2 742 230	564 771	8 593 772	5 130 232

L'écart sur les reclassements correspond pour 8 689 € à une affectation en fonds propres avec droit de reprise

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	2 358 805	68 945	2 289 860
Autres immobilisations financières	71 933	71 933	
Clients douteux ou litigieux	262 363	262 363	
Autres créances clients	9 831 834	9 831 834	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	423 000	423 000	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	16 411	16 411	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	110 391	110 391	
Etat, autres collectivités : créances diverses	3 776 959	3 290 286	486 673
Groupe et associés			
Débiteurs divers	485 737	485 737	
Charges constatées d'avance	347 529	347 529	
TOTAL GENERAL	17 684 962	14 908 429	2 776 533

Montant des prêts accordés en cours d'exercice	158 968
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	61 033
Prêts et avances consentis aux associés	

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	15 935 920	3 555 093	6 857 291	5 523 536
Emprunts et dettes financières divers	438 132	438 132		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 042 601	3 042 601		
Personnel et comptes rattachés	2 921 330	2 921 330		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 782 176	5 782 176		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	60 652	60 652		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	1 031 737	1 031 737		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	193 814	193 814		
Groupe et associés				
Autres dettes	3 649 139	3 649 139		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	44 560	44 560		
TOTAL GENERAL	33 100 063	20 719 236	6 857 291	5 523 536
Emprunts souscrits en cours d'exercice	906 304			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 612 438			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Legs, donations ou assurances vie	Montants en €
PRODUITS	618 194
Montant perçu au titre d'assurances-vie	315 592
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations" définie à l'art. 213-9	302 602
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations	
CHARGES	302 602
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs et donations.	302 602
TOTAL	315 592

Compte	Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
16880000	Intérêts courus	39 771,86	44 891,49	-5 119,63
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		39 771,86	44 891,49	-5 119,63
DETTE FOURNISSEURS CPTE RATTACH				
40800000	Fourn. factures non parvenues	618 785,18	692 539,28	-73 754,10
40880000	Fourn. intérêts courus / port. négl	5 791,65	26 718,78	-20 927,13
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTE RATTACH		624 576,83	719 258,06	-94 681,23
DETTE SUR IMMOBILISATIONS				
40840000	Fourn. immo factures non parvenues	10 207,20		10 207,20
TOTAL DETTES SUR IMMOBILISATIONS		10 207,20		10 207,20
AUTRES DETTES				
46800000	Divers comptes créditeurs&chg.à pay	37 179,02		37 179,02
TOTAL AUTRES DETTES		37 179,02		37 179,02
DETTE FISCALES ET SOCIALES				
42820000	Pers. dettes provis.congés à payer	2 405 555,00	2 192 269,00	213 286,00
42860000	Personnel : Autres charges à payer	277 644,67	376 754,42	-99 109,75
43820000	Charges soc. s/congés à payer rtt	1 447 763,00	1 271 303,00	176 460,00
43860000	Org. sociaux autres charges à payer	145 224,87	148 073,37	-2 848,50
44820000	Charges fiscales sur congés à payer	32 046,35	32 046,35	
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		4 308 233,89	4 020 446,14	287 787,75
TOTAL CHARGES A PAYER		5 019 968,80	4 784 595,69	235 373,11

Compte	Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
48600000	Charges constatées d'avance	347 529,39	409 959,17	-62 429,78
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		347 529,39	409 959,17	-62 429,78
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
48700000	Produits constatés d'avance	-44 560,05	-27 127,28	-17 432,77
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-44 560,05	-27 127,28	-17 432,77

Compte	Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
41810000	Usagers/clients produits n/facturés	286 975,80	311 720,77	-24 744,97
41810001	Redevables-produits à recevoir	1 287 252,22	1 697 857,51	-410 605,29
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		1 574 228,02	2 009 578,28	-435 350,26
AUTRES CREANCES				
40980000	Rabais remises ristournes à obtenir	470,45	9 095,04	-8 624,59
42870000	Personnel : Produits à recevoir	372 665,30	296 512,39	76 152,91
43870000	Produits à recevoir		742,00	-742,00
46870000	Produits à recevoir		159 484,03	-159 484,03
46870020	Produits à recevoir TIKVA		185 000,00	-185 000,00
TOTAL AUTRES CREANCES		373 135,75	650 833,46	-277 697,71
BANQUES,ETABLISSEMENTS FINANCIERS				
51870000	Intérêts courus à recevoir	19 899,62	119 095,59	-99 195,97
TOTAL BANQUES,ETABLISSEMENTS FINANCIERS		19 899,62	119 095,59	-99 195,97
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		1 967 263,39	2 779 507,33	-812 243,94

RESULTAT EFFECTIF GLOBAL	Exercice 2025	Exercice 2024
RESULTAT COMPTABLE	- 795 390	- 1 100 669
Reprise du résultat antérieur	- 80 379	- 263 706
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	- 875 769	- 1 364 374
Dont résultat effectif sous gestion propre	1 684 870	268 730
Siège Gestion propre	571 420	629 796
Résidence Services Séniors Alix	- 18 228	- 270 680
Ajustement des provisions	1 131 678	- 90 386
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	- 2 560 639	- 1 633 104
Siège Gestion contrôlée	- 26 818	428 855
MRG	- 1 662 813	- 2 807 192
La Gnette	81 434	- 29 718
Diane Benvenuti	- 680 879	- 286 465
St Jean Eudes	- 152 552	11 572
USS	- 511 610	461 075
Mas M. et M. Meppen	- 14 133	- 131 647
Clinique de Rééducation A. de Rothschild	544 247	711 166
Hopital de Jour S. Lebovici	44 268	165 933
Sessad Myriam David	- 43 994	22 632
Ilôt Bébés	- 8 606	20 517
Maison d'Enfants Germaine	- 296 028	37 556
Maison d'Enfants Les Talents	50 869	41 571
Les 2 Marie	115 974	- 278 958

Etablissements	Résultat comptable 2025	Reprise résultat	Résultat administratif 2025
MRG	- 1 662 813		- 1 662 813
La Gnette	81 434		81 434
Diane Benvenuti	- 680 879		- 680 879
St Jean Eudes	- 130 721	- 21 831	- 152 552
USS	- 511 610		- 511 610
Résidence Services Séniors Alix	- 18 228		- 18 228
Mas M. et M. Meppen	- 14 133		- 14 133
Clinique de Rééducation A. de Rothschild	544 247		544 247
Hopital de Jour S. Lebovici	44 268		44 268
SESSAD Myriam David	- 96 578	52 585	- 43 994
Ilôt Bébés	- 13 272	4 666	- 8 606
Maison d'Enfants Germaine	- 215 505	- 80 523	- 296 028
Maison d'Enfants Les Talents	91 645	- 40 775	50 869
Les 2 Marie	110 474	5 500	115 974
Sous-total établissements	- 2 471 669	- 80 379	- 2 552 049
Siège Gestion contrôlée	- 26 818		- 26 818
Siège Gestion propre	571 420		571 420
Ajustement des provisions	1 131 678		1 131 678
Sous-total Siège et ajustements	1 676 280	-	1 676 280
TOTAL	- 795 390	- 80 379	- 875 769

Montant en €	2025	2024	Ecart
MRG	35 744 367	33 906 960	2 755 696
LA GUETTE	7 342 352	6 412 890	273 503
DIANE BENVENUTI	4 858 186	4 622 644	185 672
SAINT JEAN EUDES	4 835 677	4 933 800	596 491
USS	5 015 409	5 173 701	450 892
RESIDENCE SENIORS ALIX *	8 377	8 845	-7 178
Total étabt pôle pers. âgées	57 804 368	55 058 841	4 255 076
CRAR CHANTILLY	10 887 322	10 000 574	834 992
HOPITAL DE JOUR S.LEBOVICI	1 660 743	1 619 921	-20 218
SESSAD MYRIAM DAVID	1 100 645	989 760	-42 244
MYRIAM et MENDEL MEPPEN	4 394 007	4 043 111	-363 972
Total étabt pôle pers. Handicapées	18 042 717	16 653 366	408 558
ILOT BEBES			0
MAISON D'ENFANTS GERMAINE	2 622 775	2 648 769	654 169
MAISON D'ENFANTS LES TALENTS	2 901 370	2 865 442	370 103
LES 2 MARIE			0
Total étabt pôle enfance	5 524 145	5 514 211	1 024 273
Total produits de la tarification	81 371 229	77 226 419	5 687 906

* les recettes de la résidence Alix sont pour l'essentiel des loyers, à l'exception des recettes pour 1 résident à l'aide sociale

Financements publics	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Total
Concours publics	-	44 588 356,20	19 434 924,73	814 824,51	64 838 105,44
Subventions d'exploitation	-		544 078,00	76 080,35	620 158,35
Subvention d'investissements	-	186 023,00			186 023,00
Total	-	44 774 379,20	19 979 002,73	890 904,86	65 644 286,79

Honoraires des commissaires aux comptes

	Commissaires aux comptes 1	Commissaires aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	91 000	
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	800	
Total	91 800	0

POSTES	Capitaux à l'origine	Nombre d'annuités restantes	Annuités moyennes hors intérêts	Capitaux restant dus
1° GARANTIES ACCORDEES				
- Promesse hypothécaire conventionnelle de 1er rang sans concurrence à hauteur de 14 000 000 € sur le terrain sis à Gouvieux cadastré section D n° 615P à 624P et 635 à 637 jusqu'au 27 mars 2027 (dernière échéance 27 décembre 2028)	14 000 000	3,00	746 495	2 239 485
- Promesse d'affectation hypothécaire sous seing privé à hauteur de 760 000 € jusqu'au 20 mai 2030 (dernière échéance), au profit du Crédit Coopératif - Travaux de la CRAR en 2007.	760 000	4,50	43 334	195 003
- Affectation et hypothèque de 1er rang au profit de la Caisse d'Epargne et de prévoyance Ile de France du volume 1 de l'ensemble immobilier à construire au 13bis à 17 rue Lamblardie à Paris 12ème en garantie du prêt A75171C6/C422560 d'un montant de 1 100 000 €.	1 100 000	9,75	73 951	721 077
- Promesse d'affectation hypothécaire sous seing privé à hauteur de 530 000 € jusqu'au 30 mai 2026 (dernière échéance), au profit du Crédit Coopératif - Travaux de la MRG en 2006.	530 000	0,75	27 457	27 457
- Affectation et hypothèque de 1er rang au profit du Crédit Coopératif, et de la Caisse d'Epargne et de prévoyance Ile de France et de la Caisse régionale du Crédit Agricole Ile de France du volume 2, 4, 5, 6, 7 et 8 de l'ensemble immobilier à construire au 13bis à 17 rue Lamblardie à Paris 12ème prêt Caisse d'Epargne n°A75171CA/C422559 d'un montant de 4 284 500 € prêt Crédit Coopératif d'un montant de 4 284 500 € prêt Crédit Agricole d'un montant de 4 531 000 € maximum	13 100 000	9,33	894 112	8 345 050
- Nantissement de compte titre financier des "PARTS SOCIALES CREDIT COOPERATIF" à hauteur de 21 807,50 € (prêt du Crédit Coopératif du bâtiment Lamblardie)	900 000	15,00	60 000	900 000
- Nantissement de compte titre financier des "PARTS SOCIALES CREDIT COOPERATIF" à hauteur de 30 012 € (prêt 900 k€ du Crédit Coopératif du acquisition bâtiment Les Talents)				
-Cession de créance non notifiée en garantie des prêts du projet Lamblardie pour les 3 organismes prêteurs	1 400 000	4,75	144 615	686 920
- Nantissement de compte titre financier détenu à la RMM à hauteur de 700 000 € (prêt du Crédit Agricole Ile de France pour le finacement du fonds de roulement LES TALENTS				
POSTES	Capitaux à l'origine	Nombre d'annuités restantes	Annuités hors intérêts	
2° GARANTIES RECUES				
- Garantie reçue du Conseil Général du Val-de-Marne à hauteur de 100% du prêt de 1 300 000 euros obtenu auprès du Crédit Coopératif pour les travaux d'extension et de réaménagement de la Maison d'enfants de NOGENT : * contrat n° : 05050881 sur 20 ans (taux : 3,45 %) du 22 septembre 2006	1 300 000	0,75	68 024	68 024
- Garantie reçue de la commune de Chevilly Larue à hauteur de 100% du prêt de 2 627 000 euros obtenu auprès de la CDC pour les travaux d'extension et de réhabilitation de l'Ehpad St Jean Eudes * contrat n° : 1135971 sur 25 ans amortissement constant trimestriel (taux : 3,33 %) du 2 juillet 2009	2 627 000	10,75	108 548	1 166 890
- Prêt Garantie par l'Etat dans le cadre des mesures liées à la crise sanitaire de la COVID19 (décret du 20/03/2020)	6 000 000	0,92	1 397 463	1 397 463
- Prêt Garantie par La Compagnie Européenne de Garantie et Caution (CEGC) pour l'acquisition d'un bâtiment à Chevilly Larue à hauteur de 35% en capital plus intérêts sur 12 mois maximum	1 500 000			900 000
3° LEGS et DONATION				
Le Legs Gayed HAMAOU est comptabilisé dans les comptes au 31 décembre 2021. Les actes de successions ont été signés le 3 juin 2022 et la délivrance de legs, le 16 janvier 2025. Le legs BEN SOUSSAN est comptabilisé dans les comptes au 31 décembre 2023. Les actes de successions ont été signés le 26 février 2024. Un compromis de vente a été signée le 2 avril 2026 pour l'appartement et le parking pour un montant de 175 000 € net vendeur. Le Legs WESSELS est comptabilisé dans les comptes au 31 décembre 2024. Le Legs ASLAN est comptabilisé dans les comptes au 31 décembre 2025. Ces quatre legs comprennent des biens immobiliers à vendre, les démarches seront entreprises en 2026.				

4° Engagements de crédits-bail

Contrats de crédit-bail (a)	Nombre d'échéances restantes	Mensualité TTC	Montant des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	Prix d'achat résiduel
Contrat de crédit bail Convoyeur vaisselle (CRAR) auprès de la Coopamat (Crédit Coopératif), pour le financement d'un convoyeur de vaisselles pour une durée initiale de 60 mois à compter du 1/10/2023	33	2 076,24	68 515,92	1 129,02
Contrat de crédit bail lave linge (MRG) auprès de la Caisse d'Epargne Lease, pour le financement de 2 machines Electrolux pour une durée initiale de 60 mois à compter du 1/10/2024	45	2 138,46	96 230,70	
Total			164 746,62	1 129,02

(a) A développer si nécessaire en distinguant les opérations de crédit-bail mobilier et immobilier.

Contrats de crédit-bail par catégorie d'immobilisations (b)		Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotations aux amortissement théoriques		Valeur nette
				De l'exercice	Cumulées	
Contrat de crédit bail Convoyeur vaisselle (CRAR) auprès de la Coopamat (Crédit Coopératif), pour le financement d'un convoyeur de vaisselles pour une durée initiale de 60 mois à compter du 1/10/2023		112 902,50	112 902,50	22 580,50	50 806,13	62 096,38
Contrat de crédit bail lave linge (MRG) auprès de la Caisse d'Epargne Lease, pour le financement de 2 machines Electrolux pour une durée initiale de 60 mois à compter du 1/10/2024		115 425,60	115 425,60	23 085,12	28 856,40	86 569,20
Total		228 328,10	228 328,10	45 665,62	79 662,53	148 665,58
	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	
Contrat de crédit bail Convoyeur vaisselle (CRAR) auprès de la Coopamat (Crédit Coopératif), pour le financement d'un convoyeur de vaisselles pour une durée initiale de 60 mois à compter du 1/10/2023	24 914,88	56 058,48	24 914,88	43 601,04		1 129,02
Contrat de crédit bail lave linge (MRG) auprès de la Caisse d'Epargne Lease, pour le financement de 2 machines Electrolux pour une durée initiale de 60 mois à compter du 1/10/2024	25 661,52	32 076,90	25 661,52	70 569,18		1 154,26
Total	50 576,40	88 135,38	50 576,40	114 170,22	-	2 283,28

Effectifs salariés en nombre **présents** au 31 décembre et en Equivalent Temps Plein (ETP)

Etablissements	2025					2024	
	Total EFFECTIFS	Employés	Agents de maîtrise	Cadre	Total des ETP	Total EFFECTIFS	Total des ETP
101 SIEGE SOCIAL	29	3	3	19	25	25	25,00
102 MAISON DE RETRAITE ET DE GERIATRIE	335	280	65	26	371	330	323,18
103 RESIDENCE LA GUETTE	53	57	10	4	70	56	51,95
104 UNITE DE SOINS DE SUITE	55	38	16	7	61	50	48,80
105 RESIDENCE SENIORS ALIX	4	2	-	2	4	5	5,00
106 M.A.S. MYRIAM ET MENDEL MEPPEN	41	35	3	4	43	41	39,50
107 SESSAD CENTRE M. DAVID	12	1	3	5	9	10	7,84
108 MAISON D'ENFANTS GERMAINE	36	31	-	3	34	34	32,26
109 HOPITAL DE JOUR S. LEOVICI	23	2	11	5	18	25	19,28
110 L'ILOT BEBES	9	0	1	3	4	8	3,90
111 RESIDENCE DIANE BENVENUTI	49	44	6	5	55	48	46,44
115 MAISON D'ENFANTS LES TALENTS	33	26		3	29	25	23,95
116 RESIDENCE SAINT JEAN EUDES	39	38	5	3	46	35	33,70
118 LES 2 MARIE	26	15	2	3	21	27	25,15
206 CENTRE DE READAPTATION A. DE ROTHSCHILD	109	49	45	16	110	100	92,82
Total général	853	622	170	107	898,54	819	778,78

Le résultat financier de l'exercice présente un excédent de 135 k€ contre un déficit de 7,5 k€ en 2024 et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.	684	674
Autres intérêts et produits assimilés	205 685	415 418
Produits de cession d'immobilisations financières	1 065 312	
TOTAL III	1 271 680	416 092
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	363 088	423 589
Valeur comptable d'immobilisations financières cédées	773 260	
TOTAL IV	1 136 348	423 589
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	135 333	(7 497)

- Les autres intérêts et produits correspondent à des ajustements sur le remboursement des prêts « effort construction » pour 61 k€ et des intérêts sur placements pour 144 k€, issus des placements sur des livrets et comptes à termes des excédents de trésorerie.

- Une cession des titres (aller/retour) détenues dans le portefeuille-titre a été réalisée :

Le produit des immobilisations financières s'est élevé à 1 065 k€, la valeur des immobilisations financières cédée était de 773 k€. La plus-value dégagée est de 292 k€¹.

Le portefeuille titres dégage une plus-value latente de 1 252 k€ à la clôture de l'exercice.

- Les intérêts et charges correspondent aux intérêts des différents emprunts pour 363 k€ contre 424 k€ en 2024.

¹ La nouvelle réglementation comptable ANC n°2022-06 (PCG 2025) nécessite désormais de distinguer le produit de cession et la valeur nette comptable des immobilisations financières cédées